

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16.
Trois mois... 8

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamés... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
26 Avril 1879.

Chronique générale.

La gravité de la situation intérieure inspire au Soleil un long article où l'inquiétude perce à chaque ligne et qui est intitulé : Le commencement de la fin... Il s'agit de la fin de la République, en tant que gouvernement organisé et répondant à la mission sociale de tout gouvernement.

Nous ne sommes ni surpris, ni fâchés de voir cet effarement s'emparer du Soleil et des constitutionnels qu'il représente d'une façon si exacte. Assez longtemps nous les avons connus satisfaits, au moins d'apparence, confiants, essayant d'inspirer leur confiance aux autres et souriant aux craintes que nous exprimions.

Enfin, ce parti est réveillé; un incident bruyant l'a tiré de sa torpeur et de son ignorance. L'élection de Bordeaux a été le coup de mer qui, prenant par le travers le navire mal gouverné, a bousculé les dormeurs dans leurs cabines et menacé de tout « chavirer ».

Mais, qu'ils nous permettent de le leur rappeler, voilà bien longtemps que la sagesse aurait dû leur venir! Ce n'est pas subitement, en une heure, ni en un jour, que s'est élevée cette tempête qui, aujourd'hui, les secoue si brutalement.

financé! Confiance!... Maintenant ils parlent du commencement de la fin... Voilà des années, hélas! que ce commencement est commencé!

Pouvons-nous, cependant, échapper à la catastrophe finale? Peut-être... mais ce n'est point sûr. Ce qui est certain, c'est que nous n'y échapperons pas si les passagers éperdus prétendent encore, comme ils l'ont déjà fait, diriger la manœuvre.

Ce qui a le plus frappé le gouvernement dans le résultat du scrutin de dimanche dernier, c'est l'élection de M. Niel à laquelle personne ne croyait. En quatre jours, cette candidature a été posée, adoptée et votée, malgré les efforts du nouveau préfet de la Haute-Garonne, M. Merlin, qui, dans une dépêche du 18 avril, affirmait que la candidature Niel n'était qu'une « frime » pour nuire au candidat républicain de l'arrondissement de Muret.

Il paraît que M. Paul de Rémusat, qui avait été suivre l'élection sur place, et qui a mis, naturellement, toute son influence personnelle et sénatoriale au service de M. Pérenet, avait télégraphié samedi à M. Lepère et à M. Grévy qu'ils pouvaient considérer le succès du candidat républicain comme assuré. M. de Rémusat avait compté sans le retour énergique de M. Niel, dont les amis ont admirablement mené l'élection.

L'élection de Blanqui est sévèrement appréciée par la presse anglaise. Voici comment s'exprime la Pall Mall Gazette :

« Pouvait-on imaginer quelque chose de plus défavorable à la République que l'élection de Blanqui? Cet ancien conspirateur, qui a passé presque toute sa vie en prison, subit maintenant sa peine, non pour s'être joint à la Commune, qu'il déclarait être un gouvernement, mais pour s'être mis à la tête d'une insurrection dirigée contre le gouvernement alors établi de la République, contre laquelle il soulevait Paris.

« Si le nom de Blanqui est le symbole de quelque chose, il doit être considéré comme le symbole du droit de détruire les gouvernements en général, et les républiques en particulier. La prétention de voir le suffrage bordelais annihiler l'incapacité légale du condamné Blanqui est une prétention absurde. Le suffrage universel bordelais peut être souverain à Bordeaux, il ne saurait l'être à Paris. »

L'honorable M. Godelle, député du huitième arrondissement de Paris, adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

« Messieurs et chers concitoyens,
Notre victoire a été complète!
En dépit de toutes les manœuvres et de toutes les calomnies, vous m'avez choisi pour votre représentant à une majorité de quinze cents voix.

» Aucun des électeurs qui avaient voté

pour moi le 6 avril ne m'a abandonné dans le second scrutin, et 2,400 de ceux qui s'étaient prononcés pour M. Dalligny et M. Binder sont venus loyalement se grouper autour de mon nom pour la sauvegarde de l'ordre social.

» Je remercie avec effusion mes amis politiques et leurs fidèles alliés.

» Tous ont senti qu'en présence des suprêmes périls dont est menacée la société française, il importait de protester d'une façon éclatante contre les entreprises révolutionnaires.

» La France entière profitera du grand exemple que vient de lui donner le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

» On saura partout qu'il suffit de déployer hardiment son drapeau et de faire appel au patriotisme des honnêtes gens pour triompher du radicalisme.

» Je n'ai dissimulé mes opinions à personne.

» A tous, j'ai dit quels étaient mes regrets, mes affections, mes espérances.

» A tous, j'ai promis de défendre avec énergie les principes tutélaires de notre civilisation.

» Envers tous, je prends, aujourd'hui, l'engagement de ne m'inspirer jamais que des intérêts de la France.

» Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

» GODELLE. »

Nous lisons dans la Presse :

« Avant de partir pour Clermont-Ferrand, afin de présider le conseil général du Puy-de-Dôme, M. Bardoux a cru devoir consulter M. Jules Grévy sur l'allocation qu'il aurait à prononcer.

» M. le Président de la République, après avoir remercié M. Bardoux de cet acte de déférence, lui a dit :

« J'approuve d'autant plus vos idées que » prochainement je puis avoir besoin de » vous reprendre. »

» Nous pouvons garantir l'authenticité absolue de ces paroles. »

Les idées libérales ne sont guère mieux comprises des agents du gouvernement que du gouvernement lui-même. Dans divers endroits, les préfets ont fait fermer pour quinze jours et même un mois des établissements publics dans lesquels les pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement avaient été signées.

On doit pourtant se rappeler les protestations virulentes que firent éclater les républicains sous le gouvernement du 16 mai, lorsque les préfets firent fermer quelques débits de boissons dans lesquels on provoquait hautement à la guerre civile.

Mardi, M. Grévy a reçu, dit-on, plusieurs visites relatives à l'élection de Blanqui. On insiste auprès de lui pour qu'il donne satisfaction à ce qu'on appelle le vœu populaire. Le Président de la République a déclaré à tous ceux qui l'ont interrogé à ce sujet qu'il y avait une loi et qu'il était au pouvoir pour faire respecter la loi.

On assure que le directeur du pénitencier de Clairvaux aurait reçu des recommandations toutes spéciales en vue de maintenir,

par toutes sortes d'adoucissements, le bon état de santé de Blanqui.

D'autre part, plusieurs journaux annoncent que M. Lepère a fait demander le dossier du prisonnier, et a eu une longue conférence avec les chefs de l'administration pénitentiaire.

L'élection de Blanqui paraît avoir singulièrement refroidi les dispositions du gouvernement en faveur du retour des Chambres à Paris.

Blanqui, à l'heure présente, ne connaît pas encore le résultat du scrutin de dimanche dans la première circonscription de Bordeaux. Le prisonnier ne communique au dehors, on le sait, que par l'intermédiaire du directeur, et ne reçoit comme feuilles politiques que le Journal officiel. Si celui-ci parle, Blanqui sera averti de son élection.

Les efforts faits par le cabinet pour provoquer un contre-pétitionnement en faveur des projets de loi Jules Ferry n'ont jusqu'ici obtenu aucun succès.

Le général Gresley est à la veille d'obtenir un nouveau bon point des radicaux; ils annoncent que, dans quelques jours, une circulaire du ministre de la guerre défendra aux chefs de corps de mettre les musiques militaires à la disposition du clergé pour la célébration des offices religieux, les jours de cérémonies du culte.

Dimanche, la fanfare de Muret était prête à célébrer la victoire du candidat officiel républicain, M. Peneut. Elle attendait dans la cour de la sous-préfecture. Quand tout espoir a été perdu, on l'a rendue à la liberté.

Etranger.

AUTRICHE. — Malgré les assurances formelles et répétées du gouvernement italien qu'il n'hésitera pas à réprimer aussitôt par la force toute tentative d'expédition hors frontière de l'Italia irredenta, le gouvernement autrichien prend ses dispositions contre une semblable éventualité. Le conseil des maréchaux, qui siège sous la présidence de l'archiduc Albert, s'est tout spécialement occupé de la question, et une escadre réunie à Pola va attentivement surveiller les côtes de l'Adriatique.

On attribue aux agissements des émissaires italiens les symptômes de désordres qui se manifestent actuellement en Herzégovine, et l'activité que déploie la ligne albanaise dans l'embouchure et l'armement des tribus du littoral.

RUSSIE. — L'empereur et l'impératrice sont partis jeudi matin pour Livadia.

M. de Giers et plusieurs attachés à la chancellerie des affaires étrangères accompagnent l'empereur en Crimée. LL. MM. passent par Moscou.

— Un petit journal russe, le Krymski Listok, publie les extraits suivants des statuts des nihilistes :

1<sup>o</sup> L'idéal des anciens libéraux et même des républicains n'est qu'un conte tout à fait suranné;

2° Garibaldi et Félix Pyat, oui, même l'effréné athée Félix Pyat, ne sont que des hommes arriérés;

3° La Commune de Paris, de 1871, mérite un peu plus l'approbation des nihilistes, parce que ses incendies sont une lumière pour l'avenir; mais elle ne suffit pas non plus; car elle n'a pas accompli un seul acte résolu, et bien qu'elle ait pris pour tâche la révolution sociale, elle n'a pas osé l'opérer.

Les hommes du *Wpered* (En avant, journal nihiliste, publié à Londres) travailleront d'une façon plus pratique et ne se contenteront pas de demi-mesures, comme l'a fait la Commune, qui n'a tué les otages que par douzaines. Ils ne reculeront devant aucune rigueur, ils reconnaissent la nécessité d'une guerre impitoyable faite au moyen du vol, de l'incendie, de la piraterie et du meurtre, d'une guerre qui atteindra et renversera tout et détruira l'édifice de la société actuelle.

4° Les nihilistes veulent anéantir la société bourgeoise et ensevelir sous ses débris le vieux monde;

5° Les nihilistes veulent confisquer tous les biens et abolir la propriété particulière;

6° Les nihilistes veulent abolir la famille, la religion et la liberté elle-même, qui n'a pas de sens;

7° Les nihilistes essaieront d'abord de réaliser ce programme de concert avec le parti révolutionnaire polonais, puis de juger les armes à la main tous les bourgeois, commerçants et propriétaires, enfin de remplir d'effroi et de terreur tous ceux qui ne seront pas de son avis;

8° Les nihilistes veulent anéantir tout ce qui s'oppose à eux ou entrave l'accomplissement de leur programme; oui, tout, les personnes, les choses et les relations sociales;

9° Quiconque n'est pas pour les nihilistes est contre eux et doit tomber sous les balles de leurs revolvers.

— A propos de l'arrêté du gouverneur général provisoire Gourko, prescrivant à Saint-Petersbourg des mesures de sûreté, un journal publie les lignes suivantes :

« En lisant les prescriptions rigoureuses imposées aux gardiens de maisons, on pourrait croire qu'il s'agit de nouveautés arbitraires. Il n'en est rien.

» En réalité, ce ne sera pas d'aujourd'hui que les portiers de Saint-Petersbourg auront des attributions fort étendues, qui en font des auxiliaires de la police, ni qu'ils seront assujettis à l'exercice de certains devoirs, dont quelques-uns fort pénibles, comme celui de veiller la nuit à la porte des maisons.

» La classe des portiers (*dvorniks*), à Saint-Petersbourg, est une des plus curieuses. Le *dvornik* russe joue un rôle bien plus important que son confrère français; ses fonctions ne se bornent pas à balayer des escaliers, à faire rentrer l'argent et à tirer le cordon en maugréant. Il est à un plus haut degré responsable vis-à-vis de la police, et son métier est infiniment plus dur. Pendant les longues et cruelles nuits d'hiver on le voit, enveloppé dans son long vêtement en peau de mouton, les jambes garanties par d'énormes boîtes de feutre, sommeiller à demi sur sa chaise qu'il a plantée sur la neige du trottoir, devant la porte cochère de la maison; il reste là toute la nuit, les mains dans les manches de ses deux bras croisés sur sa poitrine.

» Toutefois la coutume de faire veiller ainsi le portier dans la rue n'était ni universelle ni strictement obligatoire. Il va sans dire qu'un tel métier excéderait les forces d'un seul homme. Cette habitude était un reste des temps patriarcaux, de l'époque où la plupart des maisons étaient construites en bois; il fallait une surveillance continue pour les garantir contre l'incendie, qu'une main criminelle pouvait si facilement allumer. Depuis qu'on s'est mis à bâtir en pierre des maisons solidement fermées et que l'entretien des domestiques est devenu plus coûteux, cet usage tendait à disparaître dans les grandes villes russes. Beaucoup de *dvorniks* considéraient un pareil métier comme étant au-dessous d'eux, et les propriétaires ne voyaient plus l'utilité d'une surveillance extérieure de nuit.

» L'arrêté du général Gourko rend cette surveillance obligatoire et augmente sensiblement la responsabilité des portiers. »

EGYPTE. — Le groupe Delort et Suarez a prêté 400,000 liv. st. au gouvernement égyptien sur la garantie de six pachas.

Le paiement des prochains coupons de la Dette unifiée et de l'emprunt 1864 est assuré.

Des renseignements autorisés démentent le bruit venu de Constantinople que le khédive complerait sur des complications européennes et sur l'appui de la Russie et de l'Italie, dans le cas où la France et l'Angleterre recourraient à des mesures extrêmes.

Le khédive n'a reçu encore aucune communication officielle de la Porte.

Le conseil des ministres de Turquie ne s'est pas encore occupé de la question égyptienne.

## Chronique militaire.

### L'ARMÉE TERRITORIALE.

L'appel sous les drapeaux des hommes de l'armée territoriale donne un certain intérêt aux renseignements ci-après :

La solde est celle de l'armée correspondante à l'armée active, mais les capitaines, lieutenants et hommes de troupe n'ont jamais droit à la solde de première classe.

Les hommes de troupe reçoivent la ration journalière de vivres ci-après :

Ration de pain de munition ou de biscuit; oration de viande fraîche ou de viande conservée ou de lard salé, un quart de ration de sucre et de café.

A l'expiration du temps de présence au corps, les hommes renvoyés dans leurs foyers ont droit aux frais de route et au transport à prix réduit.

Tout homme ayant à franchir 24 kilomètres et au-dessous n'a droit à aucune indemnité; au-delà de 25 kilomètres, il a droit à la subvention journalière de 4 fr. 25, et en outre à l'indemnité kilométrique de 0,47 c. s'il voyage par les voies ferrées.

### LES LOCOMOTIVES ROUTIÈRES DU TRAIN.

La traction à vapeur pour les grosses charges est décidément admise et employée par l'administration de la guerre, non plus à titre d'essais, mais comme matériel usuel.

Cette semaine, sur le boulevard Saint-Germain, les curieux se rassemblaient pour voir passer un convoi composé d'une locomotive et de cinq prolonges d'artillerie chargées de poutres et de plaques de fonte pour les forts.

Le convoi était sous le commandement d'un brigadier à cheval.

La locomotive était conduite par trois soldats du train.

Le tout marchait à petite vitesse, mais très-régulièrement, et sans occasionner le moindre trouble au milieu des tramways et des voitures assez nombreux cependant.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### La municipalité de Saumur et l'École de cavalerie.

Sous ce titre, nous trouvons dans le *Courrier d'Angers* un article qui cause dans notre ville une vive sensation. Nous le reproduisons sans commentaire, en en laissant toute la responsabilité à la feuille angevine :

« Nous avons dit hier qu'il s'était produit au Conseil général, à la séance de mardi, un incident sur lequel il est utile de revenir. Voici l'extrait du compte rendu de la séance relatif à cet incident :

M. Abellard demande, à l'occasion des casernes de gendarmerie, à présenter l'observation suivante :

Dans le compte rendu de M. le Préfet relatif aux instances des communes pour obtenir l'établissement de brigades de gendarmerie, il est dit que deux d'entre elles réclament toujours pour l'établissement de brigades qu'elles possédaient autrefois; puis figurent, à la suite, plusieurs autres communes, parmi lesquelles se trouve celle de Saint-Lambert-des-Levés. Or, ni le maire de la commune, ni le conseil d'arrondissement n'ont adressé cette demande, et, comme membre de l'administration municipale de Saumur, M. Abellard déclare que cette ville est très-hostile à cette demande; il prie donc M. le Préfet de la supprimer dans la proposition qu'il fera au mois d'août.

M. Gigot répond que la demande a été nécessaire par l'éloignement de la caserne de gendarmerie de la gare de Saumur à Poitiers et que le service de police en souffre.

M. Abellard déclare, au contraire, que le service de police des gares est parfaitement fait, que personne ne s'est plaint, et qu'il n'y a aucune nécessité de se livrer à des dépenses qui entraîneraient la construction d'une caserne, ou la construction d'une maison à la Croix-Verte; il persiste donc à réclamer la radiation de cette demande dont il ne connaît pas l'auteur.

M. le Président fait observer à M. Abellard qu'il demande au Conseil de revenir sur un vote qu'il a émis. Il n'y a pas urgence en ce moment, et ce qu'il y aurait de mieux à faire ce serait de prier M. le Préfet d'étudier à nouveau cette question et d'en faire l'objet d'une proposition à la session du mois d'août. Le Conseil pourrait alors se prononcer.

» Un des motifs importants allégués par M. Abellard pour le maintien du casernement actuel des brigades de gendarmerie de

Saumur a été le suivant (les paroles reproduites en italique sont citées textuellement) :

« Les gendarmes ont sur les élèves de l'École de cavalerie une plus grande autorité que les agents de ville, aussi les voyages qu'ils font continuellement à travers la ville sont fort utiles, car, la plupart du trouble qui se fait à Saumur est causé par les élèves de l'École de cavalerie. »

» L'importance de cette dernière accusation portée dans une séance publique par un membre de la municipalité de Saumur n'échappera à personne. Nous la tenons pour contraire à la vérité; mais il n'en est pas moins vrai que le caractère du fonctionnaire et la publicité donnée à ses paroles obligent à les relever.

» Le but de M. l'adjoint au maire de Saumur en demandant le maintien du *statu quo* dans le casernement des gendarmes a été, outre la question d'économie, de faire continuer sur les élèves de l'École une surveillance indirecte qu'il juge nécessaire.

» La surveillance exercée par MM. les officiers de l'École de cavalerie est donc bien insuffisante?

» Les troubles occasionnés sont donc bien fréquents, puisque, pour les empêcher, les rondes réglementaires de la gendarmerie ne suffisent pas, et qu'il faut un va-et-vient continuel de gendarmes en tournée?

» Si ces faits sont réels, s'ils sont aussi fréquents que semble l'indiquer la demande de M. Abellard, comment se fait-il que M. le général commandant l'École n'ait pas été prévenu de cet état de choses par la municipalité dont fait partie M. Abellard?

» Si M. le général a été prévenu, il n'a donc pris aucune mesure de répression, puisqu'on n'a pas craint de renouveler ces accusations et d'en faire un argument devant notre assemblée départementale?

» Autant de questions qui se posent naturellement devant l'accusation imprudente, pour ne pas dire plus, portée par un membre de la municipalité de Saumur contre les élèves de l'École de cavalerie.

» Autant de questions qui demandent à être éclaircies. Sinon, on serait en droit de croire que la discipline des élèves laisse singulièrement à désirer, ce qui est absolument inadmissible pour quiconque connaît les hautes capacités militaires et la fermeté du général placé à la tête de l'École de Saumur. — T. DE L. »

Le lecteur comprendra toute l'importance de ce compte rendu pour l'élément civil et militaire de notre ville. Nous attendons les explications de M. Abellard pour calmer les inquiétudes de notre population, justement émue; nous nous bornerons aujourd'hui à protester avec tous nos concitoyens contre les allégations qui auraient été portées devant le Conseil général; à nous associer aux éloges bien mérités adressés par notre confrère d'Angers à l'éminent général qui commande notre établissement militaire, aux officiers du cadre de l'École, et au bon esprit d'ordre et de discipline qui règne parmi tous les élèves.

Nous avons à regret constaté ce matin que le *Courrier d'Angers* ne s'est pas avancé au hasard.

D'après l'*Union de l'Ouest*, le procès-verbal du Conseil général serait incomplet et ne reproduirait pas tous les motifs invoqués par M. Abellard à l'appui de sa demande. M. Abellard aura voulu faire sensation. Hélas! a-t-il atteint son but comme il l'espérait? Qu'il consulte le commerce et la société de Saumur, qui n'ont qu'à se féliciter de leurs relations avec les hommes distingués qui sont appelés à l'École de cavalerie.

M. le Maire de Saumur nous adresse la lettre suivante :

« Saumur, le 25 avril 1879.

» Monsieur le Directeur-Gérant du journal l'*Echo Saumurois*,

» La difficulté toujours croissante de trouver, à Saumur, des femmes de journée pouvant remplacer momentanément les domestiques, ou donner des soins aux malades, et, au besoin, les veiller la nuit, m'a déterminé, après de minutieux renseignements, à en faire dresser une liste qui restera affichée au Bureau de police et à la Mairie, où elle sera à la disposition de tous les habitants.

» Je joins ici une copie de cette liste dont vous ferez l'usage qui vous conviendra.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le Maire, LXCOR. »

Liste des femmes de journée qui peuvent remplacer momentanément les domestiques et donner des soins aux malades et les veiller.

Mesdames :

- 1° Cheminin, Marie, 28 ans, Grand'Rue, 74.
- 2° Roux, Marie, 52 ans, rue de la Visitation, 62.
- 3° Bailly, Rosalie, 36 ans, Porte-du-Bourg, 69.
- 4° Chevallier, Marie, 49 ans, rue Notre-Dame, 403.
- 5° Taugourdeau, Marie, 45 ans, Porte-du-Bourg, 69.
- 6° Colas, Louise, 37 ans, Porte-du-Bourg, 69.
- 7° Deruel, Louise, 48 ans, rue de l'Hôtel-Dieu, 9.
- 8° Gallé, Anne, 48 ans, rue de la Visitation, 60.
- 9° Roné, Marie, 34 ans, rue de Fenel, 409.
- 10° Antoine, Marie, 40 ans, rue du Prieur-Saint-Antoine, 7.
- 11° Ruesche, Désirée, 30 ans, rue de la Cocasserie, 8.
- 12° Gauchais, Marie, 46 ans, rue de la Visitation, 22.

L'état sanitaire de notre ville laisse-t-il à désirer? Jusqu'ici, avec la même rareté de domestiques, les Sœurs de Sainte-Anne et celles de Saint-François n'avaient-elles pas suffi à tous les besoins?

Cet excès de précaution « ne me dit rien qui vaille ».

### École de cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de mérite, des jeunes gens qui viennent d'être admis, comme Cavaliers élèves sous-officiers, à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie pendant dix-huit mois, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1879.

#### MM.

1. D'Alinéy d'Elva, Armand-Charles-Marie-Joseph, de Changé (Mayenne).
2. De Trèves, Pierre-Marie-Joseph, de Nantes.
3. Husson, Joseph-Emile, d'Heillecourt (Meurthe-et-Moselle).
4. Counil, Henri-Marie-Martin, d'Arès (Gironde).
5. De Montgomery, Arnulph-Jacques-Gabriel.
6. Auberten, Marie-Auguste-Edgard, de Malzéville (Meurthe-et-Moselle).
7. Béchu, Georges-Armand-Marie, de Philippeville (Algérie).
8. Dupin des Vastines, Richard-Gabriel, d'Hangleville (Seine-Inférieure).
9. Madurel, Eugène-Camille-Gustave, de Rosière (Somme).
10. Leforestier de Villeneuve, Charles-Marie, de Lyon.
11. Laferrière, Henri-Célestin-Emile, de Vendôme (Loir-et-Cher).
12. Le Boucher, Georges-Armand, de Saint-Germain-en-Laye (Seine).
13. Rocheron, Marie-Henri, de Saumur.
14. Maür, Charles-Jean-Joseph.
15. Soulet, Antoine-Hippolyte-Germain, d'Argenton-l'Église (Deux-Sèvres).
16. Mercier, Paul-Louis-Albert, de Sailles (Haute-Saône).
17. Jacquemin, Raymond-Paul, de Paris.
18. Lachenal, Marie-Alfred, de Brioude (Haute-Loire).
19. Brady, Joseph.
20. Molher, Edmond-Léon-Victor.
21. Vidal, Elzéard-Marius, d'Ollioules (Var).
22. Aufrère, de Saumur.
23. Marié, Georges-Bertrand-Léon, de Saint-Estèphe (Gironde).
24. Loutreul, Henri-Jean-Léon, de Lisieux (Calvados).
25. Poute de Puybaudet, Jean-Gaston, de Dorat (Haute-Vienne).
26. De Serionné, Henri-Jean-François, de Paris.
27. Mesnet de la Cour, Marie-Lazare-Aimé, de Ligueil (Indre-et-Loire).
28. Brach, Charles-Joseph, de Moysac (Corrèze).
29. Piérgé, Marie-Marcel, de Xivry-Court (Meurthe-et-Moselle).
30. Normand, Edme-Louis-Gabriel, de Bouilland (Côte-d'Or).
31. Dubois, Paul-Charles, de Paris.
32. Régnier, Louis-Edme-Nestor, de Tours.
33. Nicolas, Bertrand-Gustave, de Libourne (Gironde).
34. Roset, Jean-Baptiste, de Lyon.

35. Moudenc, François-Marie-Auguste, de Toulouse.  
 36. Delanghe, Paul-François.  
 37. Pouymayon, Michel, de Dax (Landes).  
 38. Servent, Emile, de Montpellier.  
 39. Richard, Raphaël-Camille, d'Ygé (Orne).  
 40. De Guibert, Antoine-Léopold, de So-rèze (Tarn).

Nous sommes heureux de constater que les trois élèves de Saint-Louis, M. M. Rocheron, Soulet et Mesnet de la Cour, qui se préparaient pour les examens de l'École de cavalerie, ont été reçus dès la première épreuve et ont obtenu un bon classement.

Dans la première séance du Conseil général de Maine-et-Loire, M. le comte de Ciryac, président, a donné lecture de la lettre suivante de M. le baron de Lareinty, sénateur, président du Conseil général de la Loire-Inférieure :

Monsieur le Président,

Dans l'audience que la députation de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure ont obtenue de lui le 4 de ce mois, M. le ministre des travaux publics a bien voulu leur déclarer que, si les conseils généraux des deux départements en faisaient la demande, il était prêt à détacher du tableau d'ensemble des chemins de fer les lignes de Chalonnais à Nantes par Beaupreau et Beaupreau à Cholet, et à présenter aux Chambres dans le plus bref délai possible un projet spécial qui, portant rachat par l'Etat, rangerait dans la catégorie des chemins de fer d'intérêt général ces lignes depuis longtemps déclarées d'utilité publique.

La première de ces lignes, celle de Chalonnais à Nantes par Beaupreau, a une importance considérable pour le département de la Loire-Inférieure qui en attend avec impatience l'exécution, qu'il avait concédée, quant à la partie sur son territoire, à la compagnie de Maine-et-Loire à Nantes.

Je pense, Monsieur le Président, que vous voudrez bien, comme j'ai l'intention de le faire moi-même, communiquer au Conseil général que vous présidez, dès le début de la session, l'engagement si favorable pour nos deux départements, contracté par M. le ministre des travaux publics, et demander à vos collègues de prendre la délibération nécessaire pour en hâter l'accomplissement.

Dans la pensée d'éviter des retards qu'il faut toujours redouter, je crois en outre devoir appeler votre attention sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à demander à l'Etat d'acquiescer de la Compagnie concessionnaire les études, plans et projets qu'elle a préparés.

Je vous prie de vouloir bien me communiquer le plus promptement possible la délibération qui aura été prise par le Conseil général et d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : Baron de LAREINTY,

Sénateur, président du Conseil général.

Cette lettre est renvoyée à la commission spéciale des chemins de fer.

Voici le texte du vœu émis, mercredi, par le Conseil général de Maine-et-Loire, à la majorité de 24 voix contre 10 :

« Considérant que la liberté de conscience garantie par notre droit public implique pour les pères de famille le droit imprescriptible de confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres de leur choix ;

« Que l'exercice de cette liberté, en favorisant la concurrence des méthodes, contribue au progrès des écoles à tous les degrés ;

« Que la réduction du nombre des établissements libres entraînerait l'Etat, le département et les communes à s'imposer un surcroît de charges pour remplacer les établissements disparus ;

« Par ces motifs :

« Le Conseil général émet le vœu qu'aucune atteinte ne soit portée aux droits des pères de famille et à la liberté d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. »

Nous avons donné hier les noms des votants.

Le Conseil général a tenu, jeudi, sa dernière séance. La session a été close à cinq heures et demie.

Signalons deux votes importants :

L'un, prononçant la résiliation du traité qui liait le département et la Compagnie concessionnaire du réseau départemental ;

L'autre, qui met à la charge du département les subventions destinées à venir en aide à l'Etat pour la construction des nouvelles lignes, et décharge ainsi les communes des engagements qu'elles avaient pris à l'égard du réseau départemental.

M. de Soland, dans un rapport spécial, a précisé les vœux du Conseil général au sujet des lignes du réseau départemental qui restent à construire.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Demain dimanche, 27 avril, la musique municipale commencera ses concerts d'été au Square du Théâtre, à 4 heures du soir. Les musiques du collège et de l'école mutuelle se joindront à elle pour jouer deux morceaux d'ensemble.

Voici le programme de ce premier concert :

- 1° *Strasbourg*, allegro, par la Musique municipale.
- 2° *L'Africaine*, fantaisie de Meyerbeer, par la Musique municipale.
- 3° *Le beau Danube bleu*, valse, par la Musique municipale.
- 4° *La Marche du Sacre*, de Buot, par les trois musiques réunies (150 exécutants).
- 5° *Le Vésinet*, pas redoublé, également par les trois musiques.

Une cavalcade aura lieu demain dimanche, 27 avril, à Jaulnay-Clan, arrondissement de Poitiers.

On lit dans l'Espérance de Nantes :

« Le mauvais temps prend de plus en plus les proportions de calamité publique ; la pluie qui tombe, pour ainsi dire, nuit et jour, force nos rivières à déborder et à inonder de nouveau, fort intempestivement, nos prairies déjà baignées depuis si longtemps ; je ne parle pas des terres emblavées dans les terrains bas et dont les récoltes sont entièrement perdues. Tous les travaux non encore exécutés et qui sont fort en retard et pour cause, sont arrêtés, la saison s'avance, le temps passe sans profit pour personne.

« Les froments échappés à l'hiver, dont l'aspect était assez beau, il y a un mois, sont plus qu'aventurés, car la plupart, à ce jour, ne craignent pas de dire, ne donneront aucun résultat ; ils sont devenus jaunes sous la mauvaise influence de la grande humidité qui fait pourrir les nouvelles racines. Nous voilà à l'époque où il monte pour de là se mettre en épis ; loin de là, il disparaît plutôt sur la terre et s'étiole sans aucune apparence de vitalité. Il est facile, hélas ! de prévoir le triste résultat de la future récolte.

« La gelée qui a menacé par deux fois nos vignes n'a produit à peu près qu'une alerte ; quelques boutons seulement ont été gelés ; mais elles sont vivement contrariées par le mauvais temps : les bourgeons sortent avec peine, leur couleur rouge est reconnue mauvaise, et, pour peu que le mauvais temps continue, les formes sortiraient mal ou ne sortiraient pas du tout. C'est l'opinion des meilleurs vignerons, que nous partageons entièrement. Tous les travaux étant en retard, particulièrement ceux des vignes, et de plus les bras faisant défaut à l'agriculture, on se demande comment on pourra suffire à porter les engrais dans les vignes. Cependant nous ne pouvons pas dire encore que cette récolte soit aussi aventureuse que celle des céréales ; si le temps venait à changer et qu'une série de beaux jours, auxquels, hélas ! nous ne sommes plus habitués depuis deux ou trois ans, venait à se produire après ces longs jours de souffrances, nous pourrions encore espérer un certain résultat de la récolte viticole. Devons-nous l'espérer avec les mauvais pronostics qui nous viennent sans cesse d'Amérique ! malheureusement non, car le temps est si profondément dérangé, d'accord, du reste, avec notre état politique, que le baromètre lui-même est bon à envoyer, comme on dit vulgairement, aux Petites-Maisons. Faisons comme les travailleurs des champs, prenons patience, et, envers et contre tout, élevons nos regards et nos cœurs vers le ciel, qui finira par nous accorder les grâces qu'il ne refusait pas à nos pères. »

On écrit de Cherbourg au Figaro :

« Parmi les réservistes appelés à faire les vingt-huit jours réglementaires, se trouve le sieur Eugène Lépy, dont la taille est de deux mètres dix-sept centimètres. Il sera assez difficile de coucher ce géant dans les petits lits de soldat. »

On se rappelle que ce géant est venu dernièrement à Saumur.

Faits divers.

Aux termes du règlement concernant la Loterie, la vente des lots non réclamés doit se faire trois mois après la fin du tirage. Ce délai expire le 11 mai ; il est probable qu'on

laissera une latitude de quelques jours, peut-être durera-t-elle jusqu'à la fin du mois.

Mais, passé ce délai, la vente aura lieu par l'intermédiaire de l'administration des domaines ; pendant une année, les gagnants pourront réclamer le montant de la vente, déduction faite des frais.

Malgré la publication de la liste des lots non réclamés, qui comprend environ 13,000 lots, il reste encore plus de 9,500 lots non réclamés.

Dans le chiffre de lots réclamés depuis cette publication, sont compris environ 4,000 lots dont les propriétaires étaient connus, mais qui n'avaient pas été délivrés, soit que les billets eussent été rognés à la souche, soit que des oppositions eussent été faites par des créanciers ou des personnes prétendant avoir perdu les billets présentés par une autre personne.

Les lots afférents aux billets rognés ont été tous livrés ; pour les autres lots en litige, des accords à l'amiable ont eu lieu, sauf pour une centaine.

Il reste donc, en chiffres ronds, 40,000 lots dont un nouveau déménagement serait onéreux et difficile ; dans ce chiffre sont compris trente gros lots (tableaux, bronzes, glaces, ivoire sculpté, cinq voitures).

On ne conserve que peu d'espoir de voir tous ces gagnants se faire connaître : on suppose que les billets gagnants sont entre les mains des nombreux étrangers qui en ont acheté un grand nombre pendant l'exposition et qui n'ont pas eu les moyens suffisants de contrôle.

En tous cas, il est urgent pour les gagnants de se faire connaître, car le remboursement par les domaines du prix de la vente nécessite de nombreuses démarches et des frais qui, pour beaucoup de lots, absorberaient les prix de vente.

On nous signale, dit la Vigie de Dieppe, un fait de séquestration des plus révoltants.

Un nommé Henri-François Creton, âgé de 40 ans, cultivateur, demeurant à La Fontelaye, canton de Tôtes, exerçait des mauvais traitements sur son père, âgé de 80 ans, qu'il tenait enfermé dans une étable depuis plus de trois mois.

Avertis de ce fait par la rumeur publique, les gendarmes de Tôtes se sont transportés samedi dernier dans la matinée au domicile de Creton ; ils trouvèrent celui-ci déjeunant assez copieusement.

Ils lui demandèrent pourquoi il n'acceptait pas son vieux père à sa table. Creton répondit que son père était trop vieux et qu'il ne pouvait plus marcher.

Les gendarmes demandèrent à voir ce vieillard. Après quelques difficultés, Creton les conduisit à une étable qui était fermée à clé.

Aussitôt que la porte fut ouverte, les gendarmes se trouvèrent en présence d'un lamentable spectacle.

Dans le coin le plus noir de l'étable, un vieillard à grande barbe blanche, aux cheveux démesurément longs, était étendu sur du fumier ; recouvert seulement d'une couverture aussi pourrie que le fumier qui servait de lit à ce malheureux.

Le corps décharné du vieillard était entièrement nu et ressemblait à un squelette ; il était couvert d'ulcères et d'ampoules occasionnés autant par la saleté que par la vermine qui le rongeaient.

Ce malheureux n'a pu répondre aux interrogations des gendarmes ; la misère l'avait réduit à un état d'abrutissement complet. Il demanda à manger ; une de ses petites-filles lui apporta une écuelle contenant environ un litre et demi d'eau chaude mélangée de boisson ; dans ce liquide surnageaient quelques croûtes de pain ; le malheureux affamé avala ce liquide nauséabond en moins de trois minutes.

M. Marchand, médecin à Vervannes, a été mandé pour constater l'état sanitaire de l'infortuné père Creton, lequel, en attendant que la justice ait statué sur son sort, a été laissé aux soins et sous la surveillance de M. le maire de La Fontelaye.

Voici le chiffre des victimes de la catastrophe de l'Agrappe, à Frameries.

Nombre des houilleurs descendus jeudi matin : 209 ; remontés vivants, 92 ; remontés morts, 47 ; absents, 70.

Il n'est plus question de sauvetage à présent. Mais les travailleurs cherchent à débayer la mine et à retrouver les cadavres.

PLUS D'ANÉMIE

PILULES DE BARIÓN

Au Tartrate ferrico-potassique.

Guérison Radicale

De l'Anémie, des Névroses et des Palpitations.

De toutes les préparations ferrugineuses solubles, le Tartrate-ferrico-potassique est le mieux supporté (Docteur Trousseau).

Les pilules au Tartrate ferrico-potassique renferment deux fois autant de principes actifs que les pilules de Blaud et de Vallet (Docteur Reveil). Prix du Flacon, 3 fr. — ENVOI FRANCO contre mandat.

DÉPÔT A PARIS, pharm. Machet, 66, r. de Passy.



Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcères, mélancoles, névroses, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant ; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consomption. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescierie, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 276 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLIER, épicière. — Cholet, VANDERBON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

